

## Acquisition foncière- route départementale n°29 : commune de Pacé / Société Wolseley

### Le rapporteur,

➤ rappelle au conseil municipal que, la commune de Pacé a pour projet l'aménagement de l'entrée de ville aux abords de la route départementale n°29, au niveau de l'accès à la RN 12 dans la direction Pacé Saint-Brieuc. Des négociations ont eu lieu avec le propriétaire des parcelles concernées par le projet, à savoir la société WOLSELEY depuis 2007. Un accord a été trouvé pour une acquisition, au prix de 4,12 €/m<sup>2</sup> hors frais d'acte, pour une contenance d'environ 1 227 m<sup>2</sup>, soit un prix d'acquisition total à 5 055,24 € hors frais.

➤ informe le conseil municipal, que l'office notarial qui réalisera l'acte de vente sera l'office de M<sup>e</sup> LEMETAYER, MALLEVRE, MORIN et PAIN SAR à Rennes.

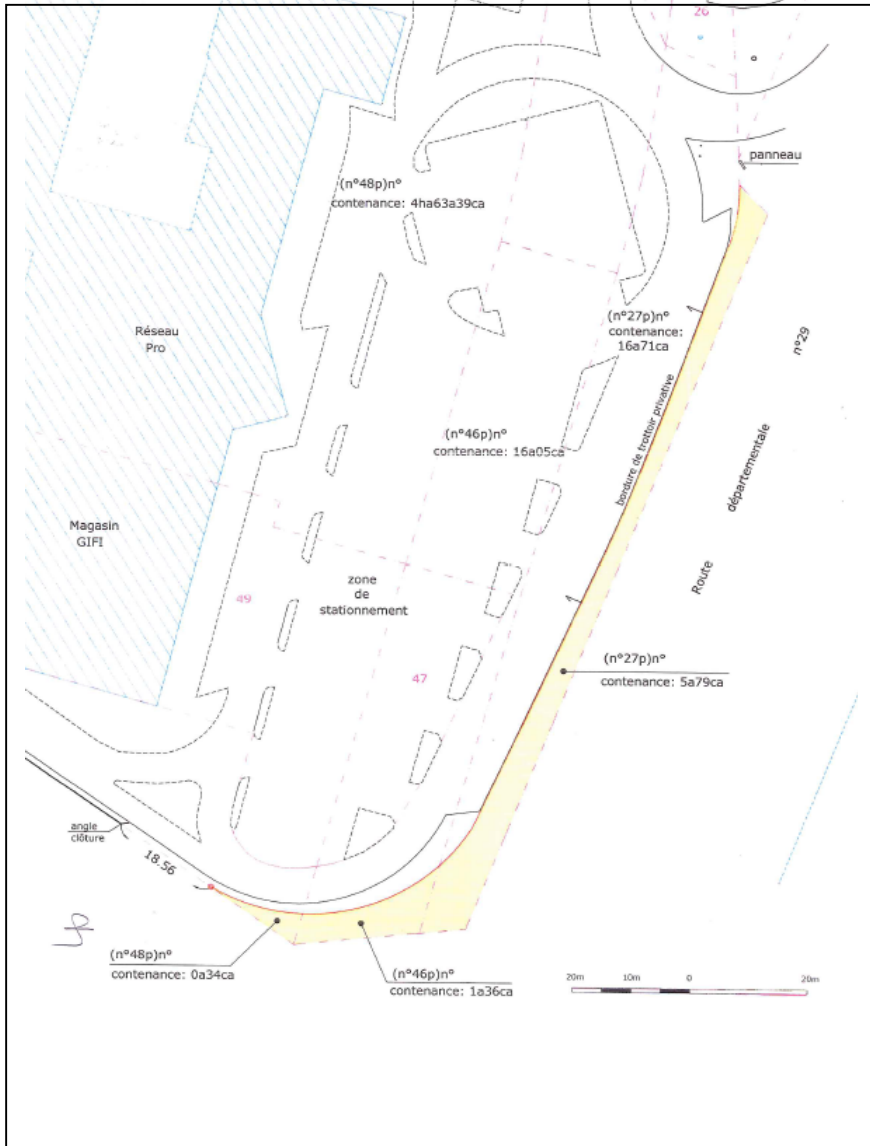
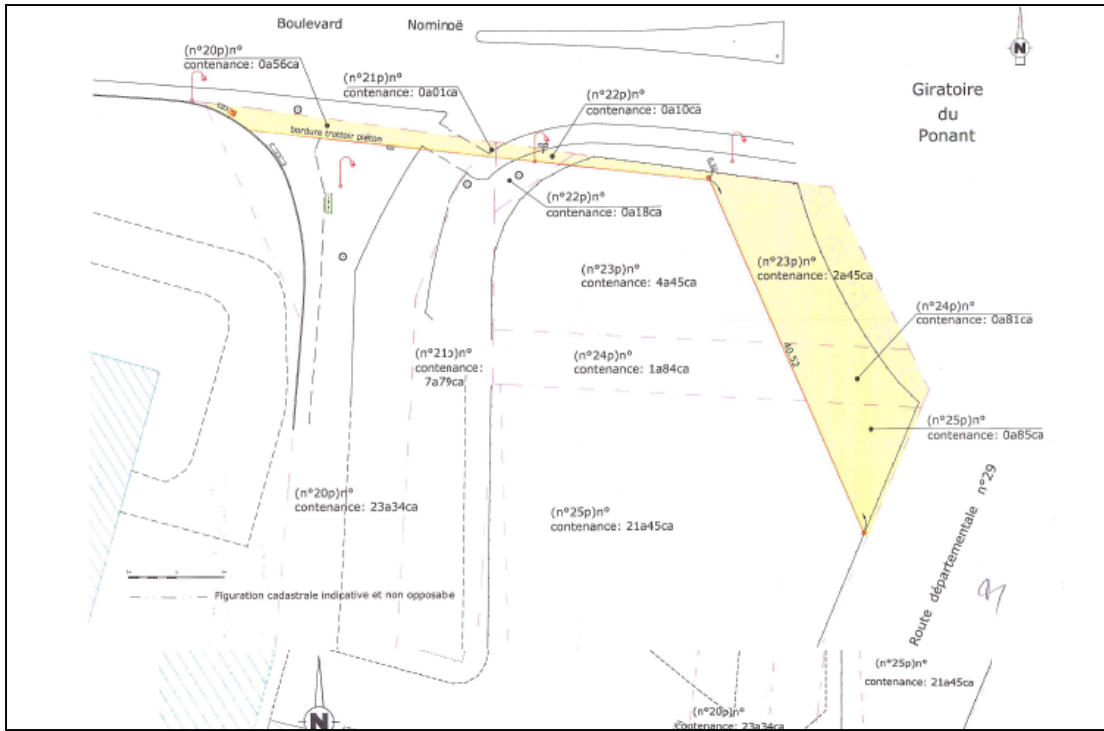
Les parcelles concernées par l'acte d'acquisition sont les suivantes :



Les parties de parcelles acquises par la commune sont les suivantes :

Section	N° cadastral d'origine	Contenance totale	Contenance acquise par la commune
BA	27	2 250 m <sup>2</sup>	579 m <sup>2</sup>
	46	1 741 m <sup>2</sup>	136 m <sup>2</sup>
	48	46 373 m <sup>2</sup>	34 m <sup>2</sup>
	25	2 230 m <sup>2</sup>	85 m <sup>2</sup>
	24	265 m <sup>2</sup>	81 m <sup>2</sup>
	23	690 m <sup>2</sup>	245 m <sup>2</sup>
	22	28 m <sup>2</sup>	10 m <sup>2</sup>
	21	780 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>
	20	2 390 m <sup>2</sup>	56 m <sup>2</sup>
TOTAUX	-	56 747 m <sup>2</sup>	1 227 m <sup>2</sup>

Le découpage sera le suivant d'après le document d'arpentage commandé au cabinet Bunel géomètre :



**Considérant** l'avis favorable émis par la commission mixte « urbanisme et développement durable – voirie, transport et bâtiments » lors de sa réunion du 21 novembre 2013;

**Considérant** le code général des collectivités territoriales;

**Vu** le code général des collectivités territoriales;

☞ propose au conseil municipal d'acquérir pour partie les parcelles cadastrées BA 27,46, 48, 25, 24, 23, 22, 21 et 20, pour une contenance totale d'environ 1 227 m<sup>2</sup>, au prix de 4,12 €/m<sup>2</sup> hors frais d'acte, soit un prix d'acquisition total d'environ 5 055,24 € hors frais.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE :**

d'acquérir pour partie les parcelles cadastrées BA 27,46, 48, 25, 24, 23, 22, 21 et 20, pour une contenance totale d'environ 1 227 m<sup>2</sup>, au prix de 4,12 €/m<sup>2</sup> hors frais d'acte, soit un prix d'acquisition total d'environ 5 055,24 € hors frais ;

**DÉSIGNE :**

l'office de M<sup>e</sup> LEMETAYER, MALLEVRE, MORIN et PAINSAR à Rennes. Les frais d'actes notariés, de géomètre seront à la charge de la commune ;

**AUTORISE :**

le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**VOTE : à l'unanimité**